

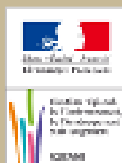
DOCument d'OBjectifs (DOCOB)

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE « OISEAUX » 79/409/CEE du 2 avril 1979

Site Natura 2000 FR721030 "Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides"

Zone de protection Spéciale (ZPS)

Validé en COPIL du 6 juillet 2012



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR200681 « Zones humides de l'arriere dune du littoral girondin»

Maître d'ouvrage

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)
Suivi de la démarche : Mr Henri Sabarot
Mr Frank Quenault

Structure porteuse

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)

Opérateur

Office National des Forêts

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination (ONF) : Paul Tourneur
Diagnostic avifaunistique (LPO) : Laurent Couzi, Jean Alexandre Fortier, Amandine Theillout
Diagnostic avifaunistique (SEPANSO) : Pascal Grisser, François Sargos
Contribution / Synthèse / Relecture (ONF) : Emilie Sautret

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats terrestres : Benoît Destribats et Paul Tourneur
Cartographie des habitats aquatiques : François Sargos
Inventaire de groupes taxonomiques : LPO, SEPANSO et ONF

Crédits photographiques (couverture)

Alain Dutartre, 2011. Vue aérienne de l'étang de Cousseau.
Paul Tourneur, 20/08/2011. Spatule blanche en migration post-nuptiale.

Référence à utiliser

Paul Tourneur, PT, 2011-2012

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

SIAEBVELG : M. Henri Sabarot M. Frank Quenault Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000: Commune de Lacarau Commune de Carcans Les membres des communautés de communes concernés par le site Natura 2000 Les membres des syndicats mixtes concernés par le site Natura 2000 Conseil Général de Gironde: M. Philippe Nadé	Préfecture de Gironde : M. le Préfet Mme le sous-préfet de Lesparre Médoc M. Maurice VEPIERRE DREAL Aquitaine: Mme Natasha Dulka DDTM: Mme Marie-Laure Lagarde ONF: M. Benoît Destribats Melle Emilie Sautret M. Fabrice Sin M. Jean-Sébastien Pourreau Mme Delphine Boulter Réserve Naturelle de Cousseau: M. François Sargos M. Pascal Grisser LPO: M. Laurent Couzi M. Jean-Alexandre Fortier Mme Amandine Theillout	Fédération départementale des chasseurs de Gironde : M. Jésus Veiga M. Emmanuel Robin Fédération départementale des pêcheurs de Gironde : Mme Sophie de Lavergne CBNSA: M. Anthony Le Foullet CRPF: Mme Amélie Castro	Les représentants des ACCA: Mr Jean François Bourron Mr Patrice Berron Les représentants des AAPPMA : M. Daniel Bourdieu M. Philippe Jourde DFCI: M. Alain Bérard M. Christian Lalanne M. Alain Blanc Association Vive la Forêt : Mme Dominique Gisson Ligue de Voile d'Aquitaine : M. Alain Jacob Kite surf : M. Matthieu Lefevre	Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs
--	---	---	--	--

S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE : GENERALITES	5
1.1 - INTRODUCTION.....	6
1.2 - NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	7
SECONDE PARTIE : RAPPORT DE PRESENTATION DU DIAGNOSTIC.....	12
2.1 - DONNEES ADMINISTRATIVES	13
2.2 - SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE.....	15
2.3 - DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL.....	16
2.4 - DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	20
TROISIEME PARTIE : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	42
2.5 - GRANDS MILIEUX	24
2.6 - ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43	27
2.6 - ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43	28
2.7 - HIERARCHISATION DES ESPECES PATRIMONIALES	30
2.8 BILAN DE L'ETUDE SUR UN CYCLE ANNUEL ET DETERMINATION DES ENJEUX	32
TROISIEME PARTIE : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	39

ANNEXES

Première partie : Généralités

1.1 - Introduction

La Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Cousseau a été créée en 1976 pour son intérêt majeur de zone d'accueil de l'avifaune en lien avec sa diversité de milieux, représentatif des habitats des landes de gascogne. En 1992, la RNN de Cousseau est incluse en totalité dans une vaste ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) de 3900 ha. C'est ce périmètre d'inventaire qui va servir de zone d'origine à la délimitation du site Natura 2000 FR7210030 "Côte Médocaine : dunes boisées et dépressions humides". C'est cette zone d'une surface d'origine de 3 919 ha, désignée ZPS FR7210030, qui est concernée par le présent DOCOB. Elle englobe la RNN de l'étang de Cousseau ainsi que les entités naturelles qui l'encadrent, entre la côte océane et l'amorce du plateau landais et entre les rivages des deux grands lacs médocains.

La RNN de Cousseau est donc l'élément central de ce site Natura 2000, désigné pour la Conservation des oiseaux. L'originalité de cette ZPS est de comprendre l'ensemble des entités écologiques du littoral girondin. En suivant un transect de l'océan au marais arrière littoraux (d'Ouest en Est), on retrouve 6 grandes entités écologiques décrit par LPO :

- 1) le cordon dunaire littoral (env. 330 ha)
- 2) la pinède sur dunes modernes (env. 1580 ha)
- 3) les boisements mixtes sur dunes anciennes (env. 475 ha)
- 4) l'Étang de Cousseau (env. 50 ha)
- 5) les marais et zones inondables (env. 745 ha)
- 6) la pinède sur plateau landais (env. 745 ha)

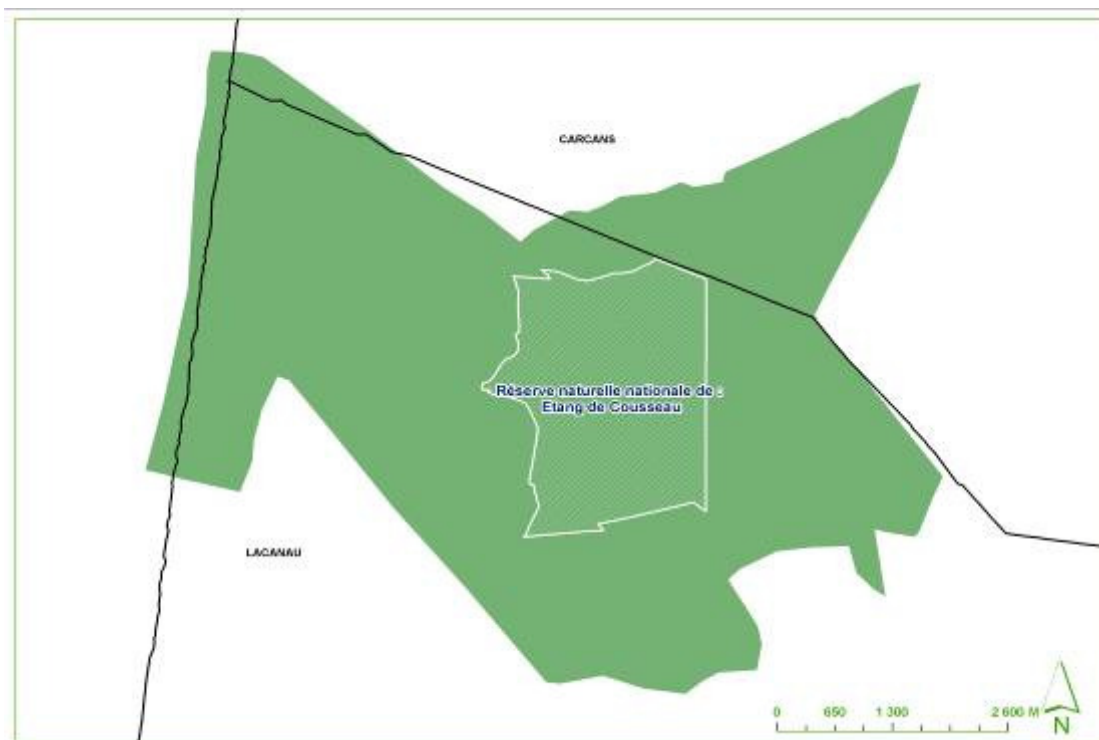


Figure 1: Localisation du site Natura 2000

Ce contexte écologique permet la présence d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux, intimement lié à au maintien de ces différentes entités écologiques. L'avifaune a été étudiée sur l'ensemble de son cycle biologique ainsi que sur une longue période (25 ans depuis la création de Cousseau). Ceci a permis de définir les enjeux de conservation du Site Natura 2000 concernant l'avifaune et donc, l'importance de la conservation de ce site à enjeu national pour l'avifaune.

1.2 - Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- **1 334** sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit **4 613 989 ha**
- **371** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit **4 278 773 ha**

Natura 2000 en région Aquitaine

L'Aquitaine apporte une forte contribution au réseau Natura 2000 : **150** sites y sont recensés, soit près de **9%** de la contribution nationale, pour une surface totale de près de **682 000 ha** (près de **10 %** du réseau national).

On dénombre **124** sites classés au titre de la Directive Habitats, pour une superficie de **484 247 ha** ; **21** ont été désignés en Zone Spéciale de Conservation (**ZSC**). Par ailleurs, **26** Zones de Protection Spéciale (**ZPS**), désignées au titre de la Directive oiseaux, totalisent **197 407 ha**.

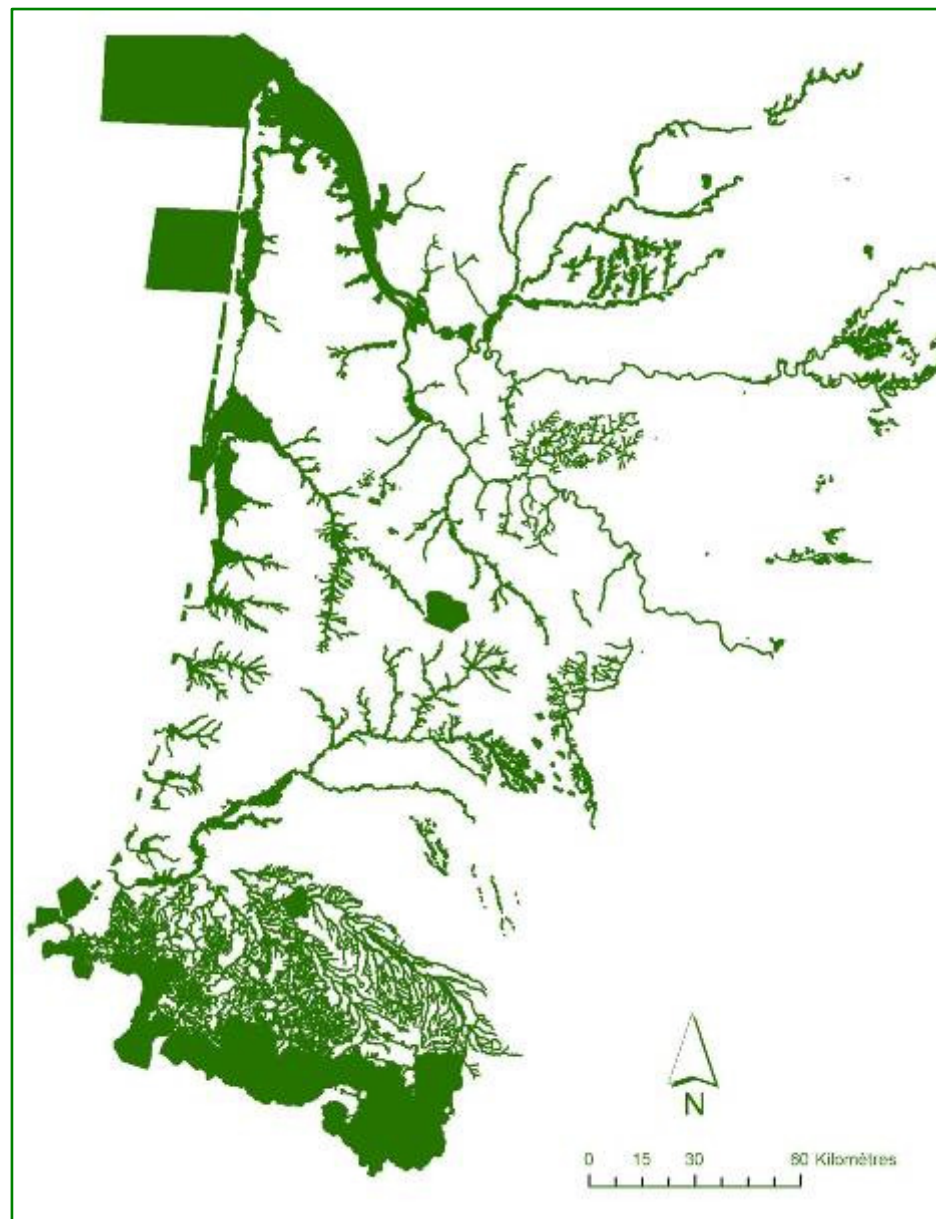


Figure 2: Carte des sites Natura 2000 d'Aquitaine

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides »

Date de désignation en ZPS : Février 1988

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE; Numéro officiel du site Natura 2000 : Site FR 7210030

Localisation du site Natura 2000 : région(s) concernée(s) : Aquitaine

Localisation du site Natura 2000 : département(s) concerné(s) : Gironde (33)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : 3 919 hectares

Préfet coordinateur : Préfet de la Gironde

Opérateur : Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Monsieur Henri Sabarot, Maire de Carcans

Opérateur Technique : Office National des Forêts

Prestataires techniques : Ligue pour la Protection des oiseaux, RNN de Cousseau

Groupes de travail : Groupes polyvalents se réunissant selon les ordres du jour liés aux phases d'avancement du Docob.



Photo 1 : Circaète Jean Le Blanc. Susong. .2011

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

↳ Représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements :

- le Président du Conseil Régional d'Aquitaine, ou son représentant ;
- le Président du Conseil Général de la Gironde, ou son représentant ;
- les Maires des communes de Lacanau, Saumos, Lège Cap Ferret, Le Porge, Carcans, Hourtin ;
- Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN Atlantique) ;
- Le Président de la Communauté de Communes des lacs Médocains ;
- Le Président de la Communauté de Communes Médullienne ;
- Le Président du Syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (SYBARVAL) ;
- Le Président du Syndicat mixte du Pays Médoc ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal du Lac de Hourtin Carcans ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des bassins versants du Nord Médoc ;
- Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement touristique concerté de Lacanau ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux des Bassins Versants et des Etangs du Littoral Girondin ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal pour la surveillance des plages et des lacs du littoral girondin ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal pour le nettoyage des plages atlantiques ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Saumos et Le Temple ;

↳ Représentants des administrations et établissements publics de l'Etat :

- Le Préfet de la Gironde, ou son représentant ;
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine, ou son représentant ;
- Le Directrice Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, ou son représentant ;
- Le Chef du service départemental de Gironde de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant ;
- Le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ou son représentant ;
- Le Délégué Régional de l'Agence de Services et de Paiements ou son représentant ;
- Le Directeur Régional de l'Office National des Forêts ou son représentant ;
- Le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ou son représentant ;

↳ Représentants des Organisations socioprofessionnelles et Associations d'usagers :

- Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des lacs médocains ;
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde ;
- Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant ;
- Le Président de la Fédération départementale des Associations agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant ;
- Le Président du Centre Régional de la Propriété forestière ou son représentant ;
- Le Président de l'Association des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de Gironde ou son représentant ;
- Le Président du Comité Départemental de Voile de la Gironde ;
- Le Président de la Ligue Aquitaine de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée ou son représentant ;
- Le Président de la SEPANSO ou son représentant ;
- Le Président de la LPO ou son représentant ;
- Le Président de l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie ou son représentant ;
- Le Président de l'Association pour l'environnement et la Défense de Carcans Maubuisson ;
- Le Président du syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest ou son représentant ;

↳ Personnalités qualifiées :

- Le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine ou son représentant ;
 - Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Aquitaine, ou son représentant ;
 - Le Président du Conservatoire Botanique Sud Atlantique, ou son représentant ;
 - Le Conservateur de la Réserve Nationale de Cousseau ou son représentant ;
 - Le Conservateur de la Réserve Nationale d'Hourtin ou son représentant.
-

Seconde partie : Rapport de présentation du diagnostic

2.1 - Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Régions	1	Aquitaine	Contribution de l'Aquitaine : 9 % des ZSC nationales	DREAL
Départements	1	Gironde	52 sites pour la Gironde (44 pour la DHFF, 8 pour la DO)	Préfectures
Communes	2	Carcans, Lacanau		ONF
Habitants	0 habitant permanent sur le site	Environ 6 495 habitants sur les 2 communes	Territoire communal de 880,22 km ² , pour 19 382 habitants, soit 25 hab/km ²	site annuaire-mairie.fr
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	1	Couvre les 2 communes du Site Natura 2000	Les enjeux de conservation de la biodiversité issus du DOCOB sont intégrés au SAGE	SIAEBVELG
Réserve Naturelle Nationale	496	RNN des Prés salés d'Arès Lège Cap-Ferret	Limite Sud du site Natura 2000, enjeu de connexion biologique	DREAL
ZPS FR7210030	3919	Côte médocaine : Dunes boisées et dépressions humides	Périmètre Natura 2000 de la zone étudiée	DREAL
ZSC FR7200681	11255	Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin	Recoupe le périmètre ZPS autour de l'étang de Cousseau.	DREAL
ZSC FR7200697	2081	Boisements à chênes verts des dunes du littoral girondin	Limite Nord-Ouest de la zone étudiée et à l'Ouest de l'Etang de Cousseau, enjeu de connexion biologique et assure une continuité des actions entre le cordon dunaire et les lacs médocains	DREAL
ZNIEFF type 1	807	L'Etang de Cousseau et marais environnants de Talaris et du Montaut	Intégré au périmètre de la zone étudiée, zone à très fort enjeu écologique	MNHN
ZNIEFF type 1	64	Barin de Clarence	Contact avec le périmètre de la zone étudiée au Nord Ouest de Cousseau	MNHN
ZNIEFF type 2	11536	Marais et arrière dune du littoral girondin	Couvre l'ensemble de la zone étudiée, zone à fort enjeu écologique	MNHN
ZNIEFF type 2	3827	Dunes littorales entre le Verdon et Lacanau	Couvre la partie littorale du site d'étude.	MNHN
ZICO	3919	Réserve naturelle de l'étang de Cousseau et secteur représentatif de la côte médocaine	Zone à très fort enjeu écologique, au cœur de la zone étudiée	MNHN

Données communales synthétiques :

Département	Commune	Surface (ha)	Surface en Natura 2000 (ha)	% en Natura 2000	Canton	Communauté de communes	Nombre habitants	Densité (hab/km2)
Gironde	Carcans	17 540	517	3,25%	Saint-Laurent-Médoc	Lacs Médocains	2 114	12
Gironde	Lacanau	21 402	3768	17,6%	Castelnau-de-Médoc	Lacs Médocains	4 381	20

SYNTHESE

Le site Natura 2000 de la "Côte médocaine : Dunes boisées et dépressions humides " s'étend sur les communes de Lacanau et Carcans. Le territoire alentour est composé de terrain forestier avec la Pinède cultivée à l'Est et la Forêt dunaire, gérée par l'ONF à l'Ouest (Forêt Domaniale de Lacanau et Carcans). Le cordon littoral est relativement peu fréquenté en saison estivale puisque la partie de plage (6 Km de linéaire) du site Natura 2000 est très difficile d'accès, étant au Nord du Bourg de Lacanau Océan. Globalement, c'est un site préservé avec trois grandes entités de milieux naturels :

- La Dune non-boisée et boisée à l'Ouest
- L'Etang de Cousseau et ses zones humides au centre
- Le Marais du Montaut et le Marais du Gnac à l'Est

L'intérêt biologique de tout premier ordre est bien connu par le monde scientifique, naturaliste et les acteurs du territoire. Celui-ci ressort au travers des périmètres ZNIEFF 1 (2 au total), ZNIEFF 2 (2 au total) et ZICO (1 au total) qui ont bénéficié d'inventaires naturalistes listant les différentes espèces patrimoniales présentes. L'intégralité du site Natura 2000 est une ZNIEFF de type 1 qui inclut également des ZNIEFF de type 1 (cf. tableau).



Photo 2 : Habitat humide typique. Marais du Montaut. Tourneur.ONF. 2011

Le périmètre a été modifié pour avoir une meilleure cohérence quand aux actions de gestion future en se calant sur le cadastre. Pour cela, le périmètre a été étendu sur sa partie publique, essentiellement la Forêt Domaniale de Lacanau. L'objectif a été d'inclure les parcelles forestières en entier, plutôt que des parcelles cadastrales partiellement incluses, comme c'était le cas dans le périmètre d'origine. La continuité des habitats a ainsi été améliorée de la sorte. Au total, le périmètre passe de 3915 ha à 4 285 ha (Cf. Carte N°1, Tome 3, Atlas carto).

2.2 - Situation des propriétés dans le site

(Voir Carte N)1 1 – limites du site)

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés publiques	8 propriétaires 83% du foncier	Communes, ONF, Organisme d'Etat (CG33, DPM...)	3549,25	Les propriétaires des différentes structures publiques sont très investis dans la restauration des milieux naturels. Leur présence en forte proportion va permettre de soutenir leur démarche au travers des contrats Natura 2000.	SIG/Cadastre
Propriétés privées	20 propriétaires 17% du foncier	Privés	735,75	Les propriétaires privés sont nombreux à des proportions inégales (0,5 à 300 ha). Ils pourront également bénéficier de contrats Natura 2000 afin de maximiser l'intérêt biologique des parcelles et cela, en cohérence avec les usages en cours.	SIG/Cadastre

SYNTHÈSE

La majorité du foncier relève du domaine public (83%).

	Surface (ha)
Propriétés publiques	3 549
Propriétés privées	123
Sociétés forestières	612

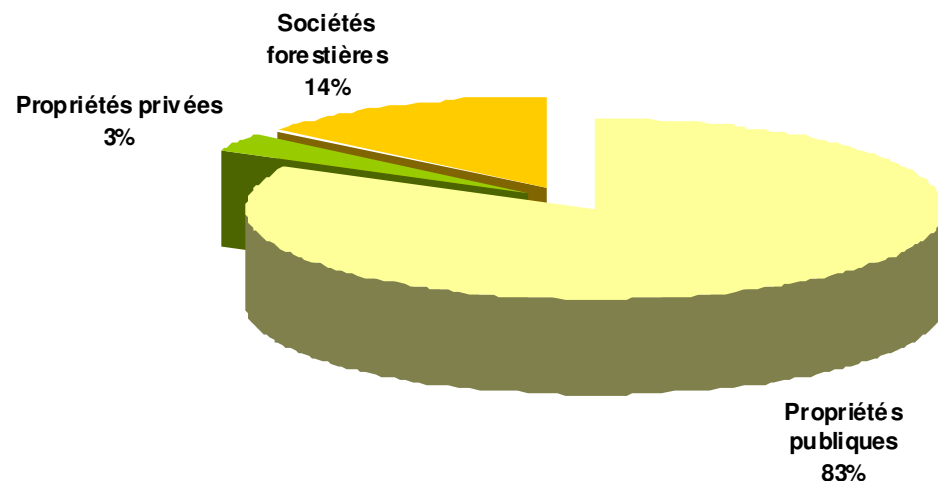


Figure 3: Répartition de la propriété foncière

2.3 - Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Réseau de desserte	501 : route, sentier, chemin, piste cyclable	Chemin communal et piste DFCI Route communale Route départementale Piste cyclable Sentier piéton	Le Site Natura 2000 est concerné par un réseau de desserte essentiellement lié au réseau de piste DFCI, nécessaire à la défense contre les incendies au sein de la Forêt Domaniale (FD) et de la RNN de Cousseau (200 ha de forêt/marais touché). Ce réseau a d'ailleurs prouvé sa nécessité lors de l'incendie de l'été 2011. Le site est traversé au milieu de la FD de Lacanau par la route départementale (D6E1) qui relie Lacanau Océan à Carcans plage. La fréquentation est alors notable uniquement en saison estivale. Globalement, le réseau est adapté aux usages du secteur qui sont essentiellement liés à la gestion de la RNN et de la FD de Lacanau. + : L'impact positif des dessertes concerne la défense contre les incendies, nécessaire à la conservation des habitats/espèces. Le maintien d'usage tel que la randonnée, qui contribue à la sensibilisation des habitants, à la conservation de la biodiversité est également important. La RNN de Cousseau réalise d'ailleurs de nombreuses visites guidées très importantes pour la sensibilisation à l'environnement. - : Pas d'impact négatif notable hormis un dérangement accru en saison estivale le long de la route départementale. Mais il s'agit d'une zone peu sensible pour l'avifaune.	Conseil Général DFCI ONF

Activités sylvoles	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 164 : éclaircissage	Forêt Domaniale de Lacanau Forêt Domaniale de Carcans	Les forêts publiques disposent de Plans d'Aménagement Forestier ou de Plans Simples de Gestion. Dans ces documents, les préconisations prévues sont favorables aux espèces de la Directive, comme indiqué dans les exemples ci-dessous + : ▪ régénération par coupes rases permet de diversifier les milieux (création de Landes basses) et de créer des clairières propices à la nidification et au gagnage de certaines espèces. ▪ conservation d'îlots de sénescence (387 ha en forêt domaniale) en arrière-dune ou en versant Est de dune, ▪ conservation des feuillus qui permet de diversifier les milieux et d'augmenter la capacité d'accueil pour la faune ▪ conservation des arbres avec nids lors des martelages, même si ces nids ne sont pas habités ▪ interdiction des coupes d'avril à juin si des espèces protégées sont observées sur l'emprise de coupe ▪ réalisation des coupes rases interdit toute exploitation entre le 1er avril et le 31 août. Cette période d'interdiction couvre la période de nidification de la plupart des espèces. ▪ Si présence Circaète Jean-le-Blanc, période d'interdiction sera prorogée jusqu'à fin septembre ▪ lorsqu'une zone de nidification est connue, interdiction de réaliser tous travaux entre le 1er avril et le 31 juillet afin de préserver la tranquillité des sites ▪ lors des travaux de au sein de landes humides, préférer l'utilisation d'un gyrobroyeur à celle du rouleau landais, ▪ conservation des lisières embroussaillées à proximités des coupes rases et des routes forestières, ▪ entretien des pare-feu en dehors des mois de juin et juillet, période de floraison des graminées, propice à de nombreux insectes. - : Les aménagements passés pour la mise en culture du Pin ont conduit à une artificialisation des peuplements.	ONF CRPF
-------------------------------	---	--	--	---------------------

Activités cy négetiques	230 : chasse	Adhérents par ACCA : Carcans: 520 Lacanau : 578 Territoire de chasse : Données non disponible Superficie en RCFS : 0 ha Nombre de "tonnes à canard" : 15 Nombre de "pantes à Alouettes" : 1	+ : La pratique de la chasse, pour des questions de maintien de biotope de qualité pour le gibier, entretient depuis des décennies les marais en pourtour d'étang. C'est le cas du Marais du Gnac particulièrement géré pour la chasse de la Bécassine des marais. Aussi, le Marais de Montaut où une dizaine d'installation de chasse à la tonne est installé, a ainsi été maintenue en eau. Ces marais accueillent une biodiversité remarquable avec des espèces protégées au niveau européen. Les ACCA, en partenariat avec les communes, sont des acteurs très importants dans le maintien de zones ouvertes en bordure de lacs. La chasse est également très importante pour la régulation des populations de Sanglier qui peuvent avoir un impact considérable sur les communautés végétales. - : Quelques recommandations déjà formulées par la Fédération de Chasse et les ACCA sont à conforter sur les sujets suivants : le non emploi des plantes invasives autour des tonnes, les accès et les matériaux utilisés (pneus, bétons...).	ACCA FDC33
Réserv es naturelles Nationales Réserve Biologique Dirigée	102 : fauche 140 : pâturage 180 : brûlage	RNN de Cousseau : 600 ha	D'une superficie de 600 Ha, elle a été créée le 20 Août 1976 et s'étend sur la commune de Lacanau. La gestion est confiée à la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO). Cette réserve naturelle donne un aperçu des principaux milieux naturels des Landes de Gascogne : boisements sur dunes sèches, étang, marais, landes humides, "barins" (dépressions intermédiaires). Cette diversité de milieux et d'habitats en font un refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales comme la Grue cendrée, le Circaète Jean le Blanc, le Crapeaud calamite, la Loutre, le Rossolis. Dotée d'un sentier d'interprétation et d'une plateforme d'observation, cette réserve permet au public de découvrir toute la richesse de son patrimoine. Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, cette RNN dispose d'un plan de gestion en cours d'actualisation, le dernier ayant été rédigé pour la période 2003-2007. + : Réouverture des milieux par la remise en place de technique de restauration et d'entretien des milieux par le pâturage et le broyage. Gestion hydraulique afin de tendre un maximum vers une variation des niveaux d'eau proches de la variabilité saisonnière naturelle. Les différents suivis naturalistes montrent l'utilité du génie écologique car on observe le retour d'espèces autrefois absentes de ces sites protégés de par l'abandon de pratiques agro-pastorales. Les stationnements hivernaux d'anatidés et des Grues cendré parlent également d'eux même. - : Dérangements ponctuels sur la faune lors de la réalisation des travaux. A noter que les travaux font l'objet d'un suivi rigoureux et qu'ils sont réalisés en dehors de la période de reproduction de la faune.	SEPANSO

SYNTHESE

La ZPS qui entoure l'étang de Cousseau est une zone relativement préservée des activités humaines qui se concentrent d'avantage sur le littoral. La RNN de Cousseau est un espace dédié à la préservation des milieux naturels depuis 25 ans, avec une richesse avifaunistique très importante, faisant de ce site un des sites majeurs pour la préservation des oiseaux en Aquitaine.

Le marais du Montaut est également très riche, notamment grâce à la gestion cynégétique qui a permis le maintien d'une mosaïque de milieu favorable à l'expression d'un cortège diversifié d'oiseaux.

La dernière entité de gestion qu'est la Forêt domaniale de Lacanau comprend un intérêt ornithologique important notamment pour les rapaces qui nichent en forêt (Circaète Jean le Blanc...) et cet intérêt a été depuis longtemps pris en compte par l'ONF, les communes et les propriétaires privés dans leurs plans d'aménagement forestiers.

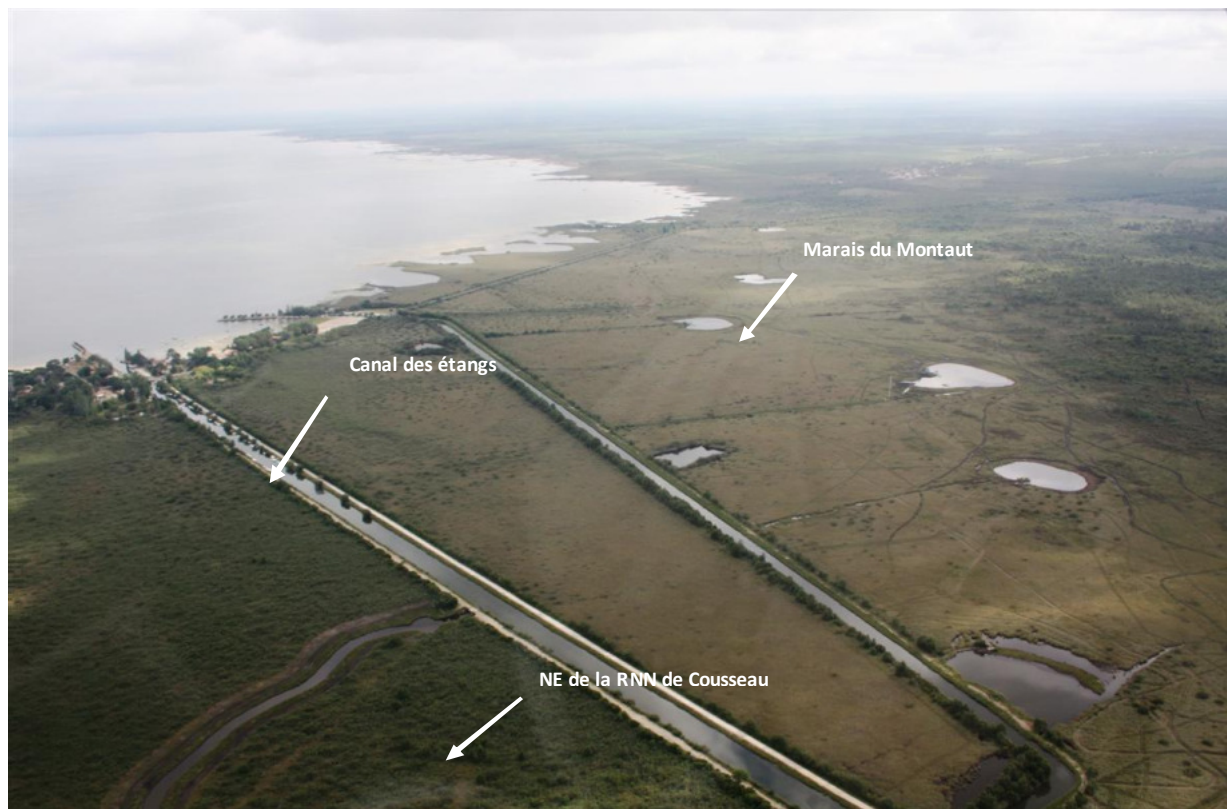


Photo 2 : Vue aérienne de la zone humide du Sud de l'Étang de Carcans. Dutartre. IRSTEA. 2011

Globalement, les collectivités et les acteurs de la nature (Associations environnementales, chasseurs, pêcheurs, ONF...) sont très impliqués et soucieux de la préservation du site comme en témoigne les nombreuses actions en cours (brûlis dirigé, broyage, pâturage bovin...). Comme pour le site ZSC, les usages en cours sur les lacs médocains n'entraînent pas d'atteintes lourdes sur le milieu naturel car la fréquentation est en adéquation avec sa fonction de zone de quiétude pour la biodiversité (RNN, Forêt Domaniale ...)

2.4 - Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	De type océanique tempéré "Aquitain"	Pluviométrie annuelle moyenne de 1997 à 2003 est de 987,2mm. Variable car influencée par l'Océan Atlantique. La pluviométrie croît du Nord au Sud (de la pointe de l'estuaire de la Gironde à Bordeaux) et diminue d'Est en Ouest. Le mois le plus humide est le mois de novembre tandis que la période la plus sèche sur six ans est en mai et juin. Concernant les températures : - une moyenne minimale de 5,6 °C (de novembre à avril) - une moyenne maximale de 15,7 °C (de mai à octobre) La moyenne annuelle des températures est de 14,1° de 1985 à 1999. La température moyenne est de 18,9°C pendant les périodes sèches et de 10,4°C pendant les périodes pluvieuses. L'amplitude thermique est plus faible d'un demi degré en bordure de l'océan que dans les terres. Environ 30 jours de gelées sous abris sont recensés annuellement. Le mois le plus chaud est le mois de juillet et le mois le plus froid est le mois de janvier.	Météo France
Géologie	Formations sédimentaires et glaciations quaternaires	Coincé entre les hautes dunes modernes à l'ouest et le plateau landais à l'est et situé dans une zone basse périlacustre, le pourtour de l'Etang de Cousseau comporte donc une mosaïque de dépôts sédimentaires avec : - des sables hydro éoliens dits "sables des Landes", tardi-glaciaires. Cette formation est composée d'arénites 1 (97 % à la base et 93 % au sommet) et de reliquats de lutites 2. Il y a 60 à 70 % des grains qui sont éolisés et 30 à 40 % qui sont émoussés luisants ou non usés, ce qui laisse supposer que le transport a pu se faire en partie au moins par ruissellement. - Des alluvions tourbeux de la zone des étangs, composés de sables éolisés plus ou moins tourbeux. Il s'agit d'un élément caractéristique des zones humides de Cousseau que l'on retrouve sur une grande surface.	Cartes géologiques BRGM
Pédologie	Podzol humo-ferrique	Le type de sol le plus répandu sur le sable des Landes est le podzol humo-ferrique caractérisé par un horizon appauvri (A) très épais et accumulation humoferrugineuse plus ou moins forte dans l'horizon (B) appelé alios. Dans les zones humides, on trouve des sols sableux podzolisés humifères plus ou moins hydromorphes. Ils sont caractérisés par une forte acidité, une pauvreté en ressources minérales utilisables, la présence d'un alios plus ou moins induré, superficiel, et d'une nappe phréatique atteignant la surface en hiver dans les landes humides. Ces sols hydromorphes sont généralement des réductisols typiques. Aux zones à hydromorphie plus profonde correspondent des arénosols-réductisols.	SAGE ONF

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/
Hydrographie	Etang de Cousseau : 35 ha + 600 ha de zone inondable Canal des étangs : 6 Km	<u>Les Lacs médocains</u> : L'alimentation en eau est principalement liée au marnage des étangs de Lacanau et de Carcans-Hourtin. Ces deux étangs bénéficient des apports du bassin versant des Lacs médocains intimement lié aux variations du niveau de la nappe plio-quaternaire. Le bassin versant est caractérisé par un réseau dense de crastes et de fossés créés. Il n'existe pas de cours d'eau à proprement parler mais plutôt des fossés de drainage, dont les plus importants sont dénommés "crastes". La plupart d'entre eux ont été creusé au cours de la seconde moitié du XIX ème siècle. Dans la terminologie locale, un autre nom est employé pour désigner certaines crastes. Le fonctionnement hydrologique du site Natura 2000 est donc principalement conditionné par le climat (précipitation, évapotranspiration), les propriétés morphodynamique des étangs et leur alimentation par le bassin versant (réseau de crastes, nappe plio-quaternaire). Dans une moindre mesure, les niveaux d'eau sont influencés par la gestion humaine, avec comme objectif principal de limiter le risque d'inondation par la gestion des vannages. <u>RNN de Cousseau</u> : L'étang de Cousseau et le marais de Talaris n'étaient plus reliés au réseau hydrographique des étangs médocains de 1978 à 1999, ce qui a entraîné de nombreux dysfonctionnements hydrauliques (perturbation du marnage saisonnier, dégradation de la qualité de l'eau...). Grâce aux travaux réalisés sur la réserve en 1998-99, on peut espérer une circulation et un marnage suffisants pour observer à moyen terme le déblocage des écosystèmes et le retour des organismes vivants spécifiques de ces étangs. L'écluse de prise d'eau dévie, du 15 octobre au 15 mai de chaque année, de 5 à 10 % du flux principal du canal des étangs, et le restitue en aval après avoir permis la remise en eau de l'étang et du marais. Ce rôle "d'éponge" n'est pas négligeable lorsqu'on considère que le bassin d'étalement de Cousseau est capable d'emmagasiner puis de restituer lentement plus de 4 millions de m³ d'eau. Cela correspondrait à environ 10 % du volume d'eau concerné par le marnage annuel de Carcans-Hourtin. Le niveau de l'eau sur l'étang de Cousseau fait l'objet d'un suivi hebdomadaire depuis 1984. A partir de 1989, il est complété par des relevés en deux autres points du réseau hydrographique qui sont situés en amont et en aval de l'étang.	SAGE

Bilan hydrique	/	Précipitation et évapotranspiration, moyennes mensuelles (1985-1999). Le climat est marqué par des précipitations relativement fréquentes au cours de l'année, mais plus abondantes en hiver et automne. Les périodes de déficit hydrique s'étalent d'avril à septembre. L'ETP, très importante en période estivale, est un facteur déterminant dans la variation des niveaux d'eau de la nappe et des lacs.	SAGE
Topographie	Altitude maximale : 51 m	Le bassin versant des lacs médocains forme un vaste plateau presque horizontal. La pente est souvent inférieure à 1/1000. La pente varie d'Est en Ouest : de 40 m NGF (Nivellement Général de France) en bordure Est du bassin versant à 13 m NGF à l'Ouest autour des lacs. A l'Ouest des étangs, on note la présence de nombreux cordons de dunes barkhanoïdes culminants à 51 m. A l'Est des étangs, le plateau landais constitue une vaste étendue plane possédant une altitude moyenne de 14 m.	IGN

Synthèse

L'ensemble de ces caractéristiques physiques du secteur, couplé à l'intervention humaine (plantation de Pin maritime...) ont permis la mise en place de différents entités écologiques, propre au littoral girondin (Cf. Schéma en page suivante) :

- 1) La plage et la dune vive moderne
- 2) La dune moderne type « Barkhane »
- 3) Les dunes anciennes paraboliques
- 4) L'étang de Cousseau et ses sédiments tourbeux
- 5) Les zones humides de l'Est du Site Natura 2000

C'est la présence de ces entités, avec son cortège d'oiseaux inféodés à chaque milieu (des plus sec au plus humides) qui permet à cette ZPS d'avoir une expression optimale de l'avifaune au travers de la mosaïque de milieu.

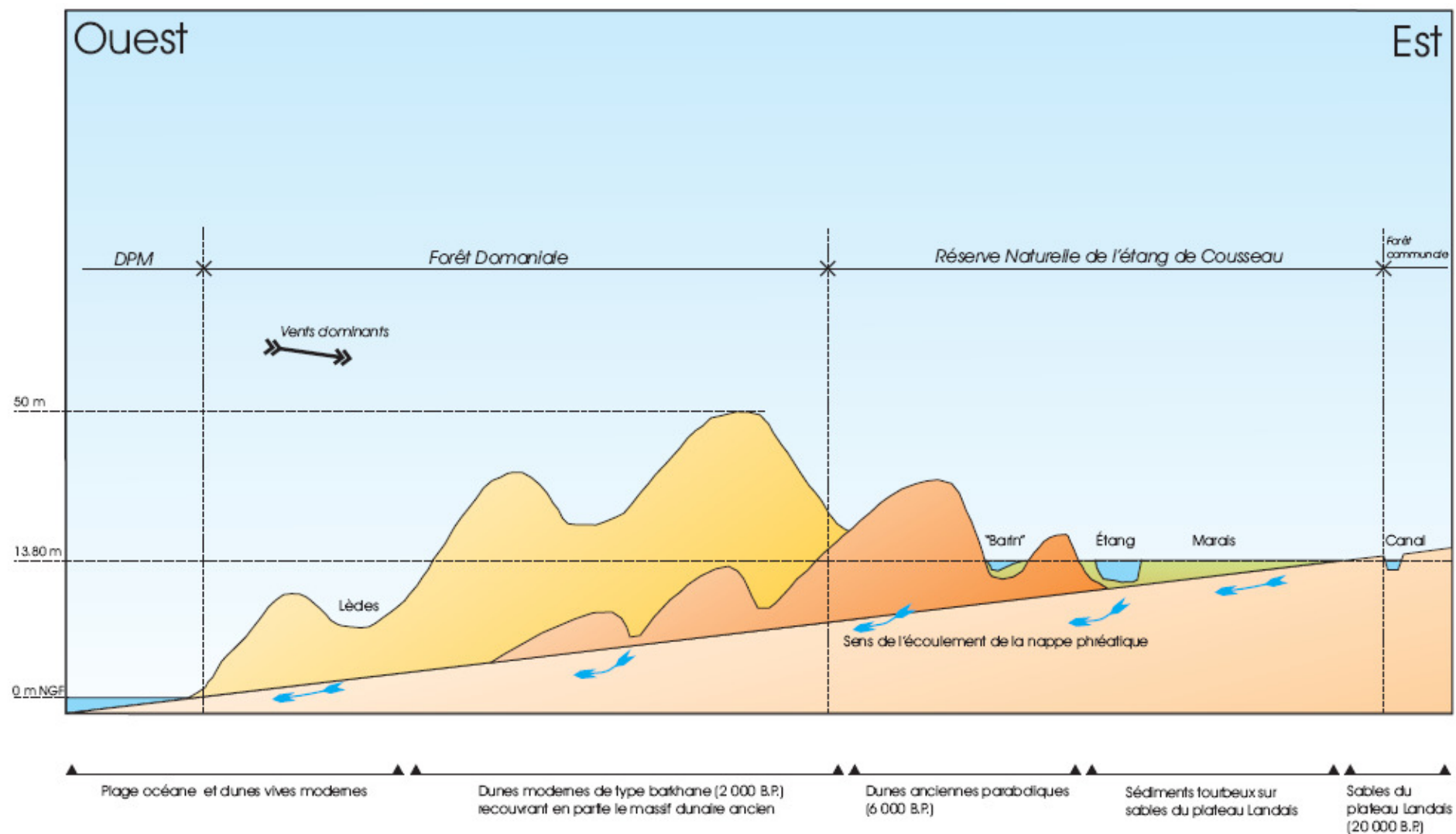


Figure 4: Coupe schématique du contexte géomorphologique de la ZPS. Source : Plan de gestion de la RNN de Cousseau, 2003-2007

2.5 - Grands milieux

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données / Structures ressources
Forêts de résineux	393 ha	Bon	/			ONF
Forêts caducifoliées	579,5 ha	Bon	9190-1 : Chênaie pédonculée à Molinie 9230-3 : Boisement mixte à Pin maritime et Chêne tauzin 2180-5 : Aulnaie-saulaie marécageuse arrière dunaire	Engoulevent d'Europe Bondrée apivore Circaète Jean le Blanc Blongios nain Héron pourpré	161 : enrésinement 162 : artificialisation des peuplements	ONF
Landes et Prairies à Molinie	147 ha	Moyen	4020*-1: Lande hygrophile 4030-7: Lande à Bruyère cendrée 6410-10: Moliniaies acidiphiles	Fauvette pitchou Grue cendrée Busard des roseaux Elanion blanc Phragmite aquatique Pie-grièche écorcheur Alouette lulu	952 : eutrophisation fermeture du milieu 623 : véhicules motorisés 141 : abandon des systèmes pastoraux	ONF, SEPANSO
Pelouses et gazons amphibies	54 ha	Moyen	7150-1 : Groupement de cicatrization 3110-1 : Groupements amphibies	Martin pêcheur Echasse blanche	623 : véhicules motorisés	ONF, CBNSA
Roselières	550 ha	Moyen	7210-1* : Roselière à marisque 3110-1 : Gazons amphibies des niveaux inférieurs	Butor étoilé Busard des roseaux Phragmite aquatique	800 : comblement et assèchement 952 : eutrophisation, fermeture du milieu 623 : véhicules motorisés	ONF, SEAPNSO
Mares et blanc de tonnes	5 ha	Bon	3110-1: Groupements amphibies 6410-8 : Gazon amphibie des niveaux supérieurs à Faux cresson de Thore 6410-7: Gazon des niveaux supérieurs sur substrat minéral à Lobélie brûlante 3140-2 : Communautés à characées	Grande aigrette Balbuzard pêcheur Echasse blanche	954 : envahissement par l'Ecrevisse de Louisiane	ONF, CBNSA

Crastes	6 Km	Bon	7150-1 : Groupement de cicatrisation		423 : dépôts de matériaux inertes	ONF
Dune non-boisée	116 ha	Bon	2110-1 : Dunes mobiles embryonnaires 2120-1 : Dunes blanches à Oyat 2130-2 : Dunes grises des cotes atlantiques	Gravelot à collier interrompu Pipit rousseline Alouette lulu	423 : dépôts de matériaux inertes	ONF
Dune boisée	1795 ha	Bon	2180-4 : Dune boisée à Chêne pédonculé 2180-2 : Dune boisée à Chêne vert	Circaète Jean le Blanc Alouette lulu Pipit rousseline	Sans objet	ONF
Etangs	50 ha	Bon	7210-1* : Roselière à marisque 3110-1 : Gazons amphibies des niveaux inférieurs 3140-2 : Communautés à characées	Balbuzard pêcheur Spatule blanche Grue cendrée Marouette ponctuée Echasse blanche Guifette moustac Guifette noire	Sans objet	ONF, SEPANSO

SYNTHESE

La dune boisée, comprenant majoritairement la Dune boisée à Chêne vert est l'entité la plus importante en terme de surface sur la ZPS.

Pour les autres milieux, leur représentativité peut être exprimée en pourcentage de surface occupée sur le site, comme sur le graphique suivant. Ces valeurs restent indicatives, notamment pour le cordon dunaire qui est un milieu dynamique et dont les surfaces occupées par les différents habitats est en permanente évolution.

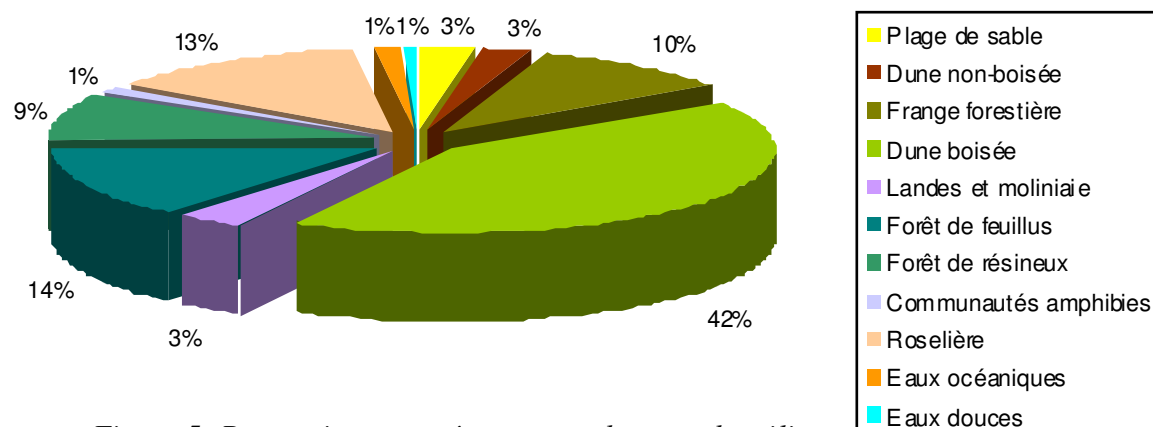


Figure 5: Proportion occupée par grands types de milieu

Les spécificités liées à la formation des Lacs médocains ont permis l'expression de différents types de dune, le long du transect Ouest-Est :

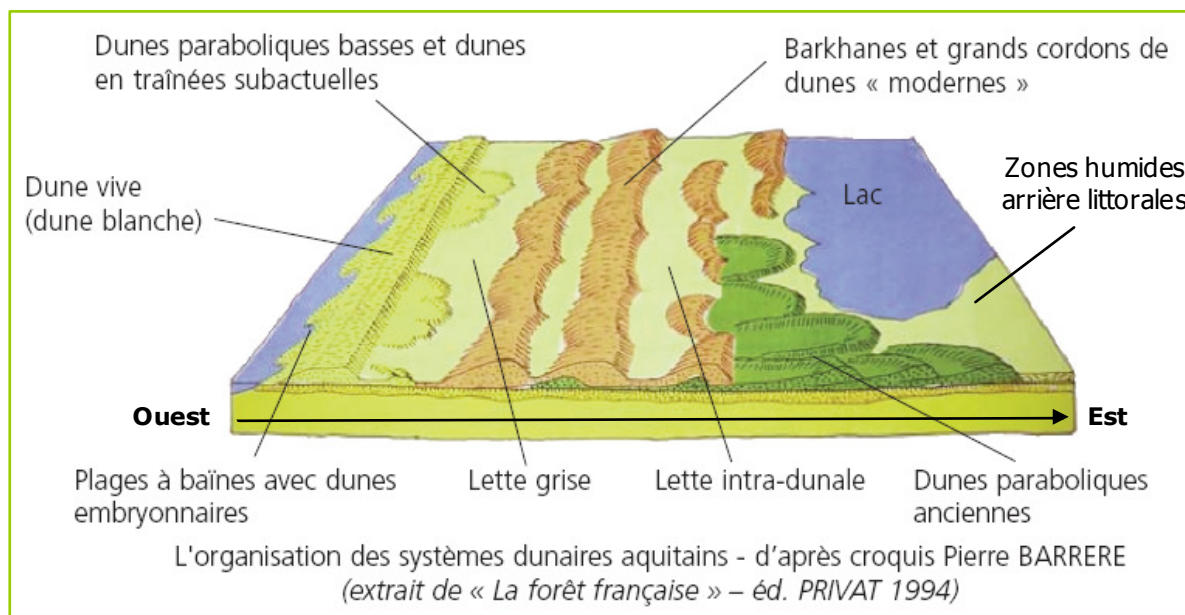


Figure 6: Répartition spatiale des grands milieux. Source : Adapté de BARRERE.1994

En prolongement de l'étang de Cousseau à l'Est, on trouve une vaste étendue de **zones humides** (le Marais du Montaut) d'un grand intérêt pour l'avifaune paludicole. Encore une fois, il s'agit de la caractéristique essentielle de ce site ZPS qui est de rassembler dans un même périmètre, les différents types de dunes le long d'un transect Ouest (de l'océan) Est (Zone humide arrière littorale) et les différents types de zones humides du secteur (roselières, boisements humides...).

Sur la rive Ouest de l'Etang de Cousseau, les **dunes paraboliques** sont les formes caractéristiques des dunes anciennes. Ces dernières, se trouvent presque toujours accolées aux étangs, le long de leur rivage Ouest comme c'est le cas au niveau de l'Etang de Cousseau.

La forme "en parabole" traduit une activité éolienne importante (vent d'Ouest) survenue pendant des périodes climatiques tempérées qui ont alors favorisé une dynamique végétale active. Les "cornes" des paraboles étaient alors couvertes d'une végétation fixatrice, sans doute relativement abondante, qui leur permettaient d'être stables tandis que le "croissant" interne des paraboles était entamé par l'érosion éolienne et se "déplaçait" dans le sens du vent, de façon régulière ou par à-coups.

Les **dunes barkhanoïdes** sont les formes des dunes dites "modernes". On rencontre des barkhanes isolées dans les vastes et "hautes" lettes (altitude de 11 à 13 m) du Nord Médoc et en quelques autres points (Lacanau -Sud-Est-) assez éloignés de la mer. Ce sont les formations dunaires les plus puissantes et elles ont généralement recouvert les dunes anciennes, en particulier à Lacanau (massifs de 50 à 60 m d'altitude).

En outre, les dunes barkhanoïdes constituent des massifs dits « de dunes en vagues », très parallèles, sur toute la partie landaise de la région. Ces formations sont directement liées à une forte activité éolienne dans des périodes climatiques passées, relativement arides, qui ont fortement limité le développement de la végétation fixatrice. Les "cornes" des dunes non végétalisées ont progressé dans le sens du vent, "avançant" avec la dune sur laquelle s'est formé un versant Est très abrupt.

Les **dunes embryonnaires et sublittorales**, aux formes variables, se constituent sur les zones "d'engraissement" sableux des plages (les hauts de plages) et sur les bords Ouest du premier cordon dunaire. Leur forme et leur dynamique sont directement liées à l'activité marine qui les remanie régulièrement (tempête), à l'action éolienne, et à la dynamique naturelle de la végétation. Les phénomènes géologiques et climatiques actuels qui s'accompagnent d'une transgression marine continue (le niveau de la mer s'élève de 1,3 mm/an), auxquels s'ajoutent les puissants courants côtiers Nord-Sud provoquent des érosions sur la majeure partie du littoral, limitant la formation de ces dunes embryonnaires et façonnant des falaises sableuses plus ou moins nettes au niveau du trait de côte.



Photo 4 : Mâle de Pie grièche écorcheur. Susong. 2012

2.6 - Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive 92/43

261 Oiseaux nicheurs mentionnés à l'annexe I de la directive 79/409/CEE, justifiant la désignation du site

Nom commun des espèces	Nom latin de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (FSD)	Estimation de la population (diagnostic)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	Origine des données/ Structures ressources
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A 246	20 couples	présence	Niche au sol dans les landes basses	Bon	LPO
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A 072	1 à 5 couples	Au moins 1 ou 2 couples	Niche dans les zones de feuillus	Bon	LPO
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	3 à 5 couples	présence	Nidification dans les landes hautes, chasse dans les landes basses	Bon	LPO
Circaète Jean Le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	2 couples	Au moins 3 couples	Arbres isolés (pins) près de zones de landes	Bon	LPO
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	50 à 100 couples	présence	Mosaïques d'habitats de lande associées à une strate arborée claire.	Bon	LPO
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A302	2 à 10 couples	présence	Landes buissonnantes à brande	Bon	LPO
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	A138	Inconnue	présence	Plages sablonneuses et dunes du littoral	Inconnu	LPO
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A 229	1 à 5 couples	présence	Cours d'eau bordés d'arbres et aux berges sablonneuses	Bon	LPO
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A 073	Présence non évaluée	présence	Vallées alluviales avec de grands arbres	Bon	LPO
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A 338	4 à 10 couples	présence	Espèce des landes hautes ou fourrés clairs	Bon	LPO
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	A 255	5 couples	présence	Coupes forestières, dunes et arrière dune ouvertes	Bon	LPO

262 Oiseaux nicheurs non mentionnés à l'annexe I de la directive 79/409/CEE, fréquentant le site, et justifiant sa désignation

Nom commun des espèces (FSD)	Nom latin de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (FSD)	Estimation de la population (diagnostic)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	Origine des données/ Structures ressources
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	A 085	présence	1 couple	Vieux et grands arbres, dont les branches sont assez grosses pour l'installation du nid. Elle fréquente les futaies de chênes et de pins.	Bon	LPO
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	A 153	présence	présence	Les marais, les cariçaies et les prairies humides à végétation basse et fournie,	Bon	LPO
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	A 381	présence	présence	Les roselières, les cariçaies et jonchaies hautes et les broussailles des zones humides.	Inconnu	LPO
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	A160	présence	présence	Les landes, les prairies de fauche et les coupes forestières plus ou moins humides	Inconnu	LPO
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	A 290	présence	présence	Surtout dans les milieux humides (jusqu'en pleine roselière) avec strate herbacée dense et présence d'une strate arbustive. Parfois dans les saulaies, les bords de vallées humides ou encore, comme c'est le cas dans la ZPS, les jeunes plantations de résineux.	Inconnu	LPO
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	-	présence	présence	Milieux humides : roselières, cariçaies, bords d'étangs humides, bord des cours d'eau lents, tourbières, vallons boisés humides...	Inconnu	LPO
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	A 274	présence	présence	Zones de feuillus et conifères clairs, avec arbres à cavités. ou même constructions avec cavités	Bon	LPO
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	A142	4 à 6 couples	présence	Les prairies plus ou moins humides, les cultures, mais également les dunes sèches	Bon	LPO

2.7 - Hiérarchisation des espèces patrimoniales

Enjeux oiseaux nicheurs– hiérarchisation patrimoniale

Nom	Rareté				Tendance évolutive				Importance site pour population	Synthèse intérêt patrimonial	Niveau d'enjeu
	International	national	région	site	International	national	région	site			
Bécassine des marais	AR	R	TR	?	↘	↘	↘	→	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗⊗	5
Vanneau huppé	C	AR	R	AR	↘	↘	↘	→	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗⊗	5
Busard des roseaux	AR	AR	AR	AR	↗	↗	→	→	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	4
Circaète Jean le Blanc	R	R	AR	R	→	→	→	→	⊗	⊗⊗⊗	4
Courlis cendré	R	R	R	?	↘	↘	↘	↘	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	4
Autour des palombes	C	C	R	TR	→	→	↘	→	⊗	⊗⊗⊗	3
Bruant des roseaux	C	C	AR	?	↘	↘	↘	?	⊗⊗	⊗⊗⊗	3
Fauvette pitchou	R	R	C	AR	↘	→	→	→	⊗	⊗⊗⊗	3
Gravelot à collier interrompu	R	R	AR	?	↘	→	→	?	⊗	⊗⊗⊗	3
Pie-grièche écorcheur	C	C	C	AR	↘	↘	↘	→	⊗	⊗⊗⊗	3
Pipit rousseline	AR	AR	AR	AR	↘	↘	→	→	⊗	⊗⊗⊗	3
Bondrée apivore	R	R	C	R	→	→	→	→	⊗	⊗⊗⊗	2
Engoulevent d'Europe	C	C	C	C	↘	→	→	→	⊗	⊗⊗	2
Locustelle tachetée	C	C	AR	?	↗	↗	→	?	⊗	⊗⊗	2
Rougequeue à front blanc	C	C	C	?	↘	↘	↘	→	⊗	⊗⊗	2
Râle d'eau	C	C	R	?	→↘	→↘	?	?	⊗	⊗⊗	2
Alouette lulu	AR	AR	C	C	↘	↘	↘	?	⊗	⊗⊗	1
Martin-pêcheur d'Europe	C	C	C	AR	→	→	→	→	⊗	⊗⊗	1
Milan noir	C	C	C	?	↗	↗	↗	↗	⊗	⊗⊗	1

Tendances évolutives :

↑ explosion ; ↗ augmentation ; → stable ; ↘ diminution ; ↓ effondrement
? non connu, à préciser

Importance du site pour la population :

⊗⊗⊗⊗ Majeure ; ⊗⊗⊗ Forte ; ⊗⊗ Moyenne ; ⊗ faible

Intérêt patrimonial :

⊗⊗⊗⊗ Majeure ; ⊗⊗⊗ Forte ; ⊗⊗ Moyenne ; ⊗ faible

Niveau d'enjeu : 1 à 5 (du plus faible au plus fort)

SYNTHESE DES TABLEAUX

Sur le site, ce sont 11 espèces nicheuse, relevant de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux ont été contactées.

8 espèces patrimoniales nicheuses, non-inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseau sont également recensées. Au total, **19 espèces nicheuses** considérées comme patrimoniales, utilisent le site pour la reproduction.

Concernant la migration, le site revêt une importance de niveau national pour certaines espèces (Balbuzard pêcheur, Limicole...). Et également pour l'hivernage de la Sarcelle d'Hiver et de la Grue Cendrée.

Les inventaires ont donc confirmé la légitimité de classement de ce site en Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux.

Méthodologie de recueil des données

Dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux avifaune de la ZPS FR7210030, la LPO et la SEPANSO se sont réparties e travail. La RNN de l'Étang de Cousseau étant en totalité incluse dans cette ZPS, la SEPANSO s'en est vu confiée le suivi, agrémenté de synthèses bibliographiques. La LPO a assuré le suivi de la partie « hors réserve » de la ZPS. Conformément à la nature du projet, la mission est ciblée sur les espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux. Pour autant, nous faisons le choix de considérer des taxons non concernés par ce texte, dans la mesure où leur statut de conservation local nécessite une prise en compte, ou, s'ils sont éclairant en terme de bioévaluation du site. Le diagnostic a été effectué sur un cycle annuel, découpé en quatre périodes, correspondant aux différentes phases biologiques de l'avifaune :

- migration postnuptiale : de septembre à novembre 2010 ;
- hivernage : de décembre 2010 à février 2011 ;
- migration prénuptiale : mars à mai 2011 ;
- nidification : avril à juin 2011.

La totalité de ce travail est consultable en annexe du DOCOB et ainsi présenté en 4 rapports, reprenant chaque phase du cycle annuel de l'avifaune.



Photo 6 Vanneau huppé. Batejin. Tourneur. ONF.2012

2.8 Bilan de l'étude sur un cycle annuel et détermination des enjeux

Synthèse réalisée par la LPO Aquitaine.

Pour comprendre et déterminer les enjeux relatifs à l'avifaune présente sur la ZPS sur un cycle annuel, nous choisissons ici de découper la zone d'étude en 6 grandes entités paysagères, soit, d'Ouest en Est :

- 1) le cordon dunaire littoral (env. 330 ha)
- 2) la pinède sur dunes modernes (env. 1580 ha)
- 3) les boisements mixtes sur dunes anciennes (env. 475 ha)
- 4) l'Etang de Cousseau (env. 50 ha)
- 5) les marais et zones inondables (env. 745 ha)
- 6) la pinède sur plateau landais (env. 745 ha)

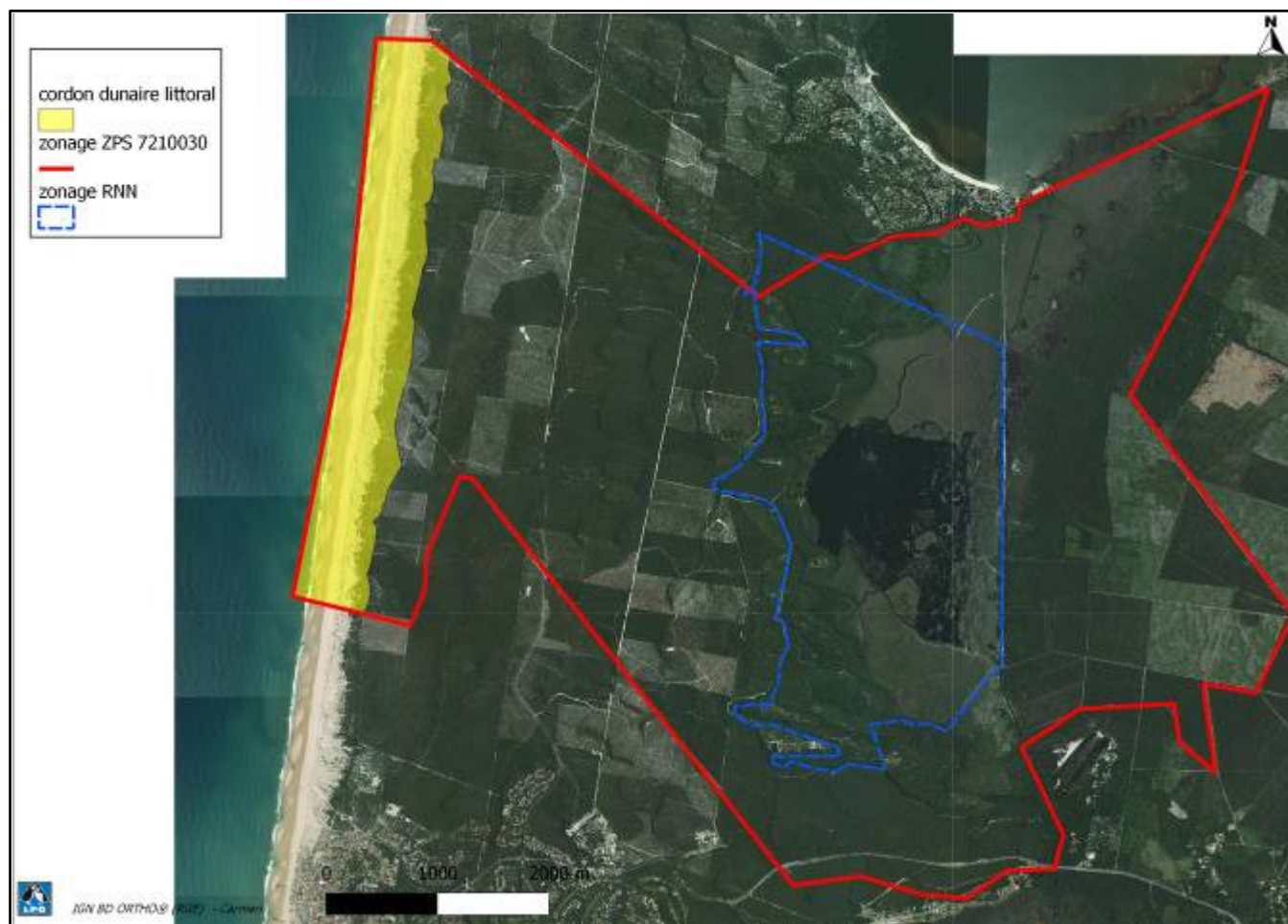


Photo 7 : Aigrette garzette. Batejin. Tourneur. ONF. 2012

1) Le cordon dunaire littoral

L'intérêt de cette unité écologique concerne essentiellement la période de reproduction. Parmi les 22 espèces nicheuses, citons notamment l'Alouette lulu, espèce typique des milieux semi ouverts à végétation rase, et que l'on retrouve également dans les coupes dunaires, ou encore le Pipit rousseline.

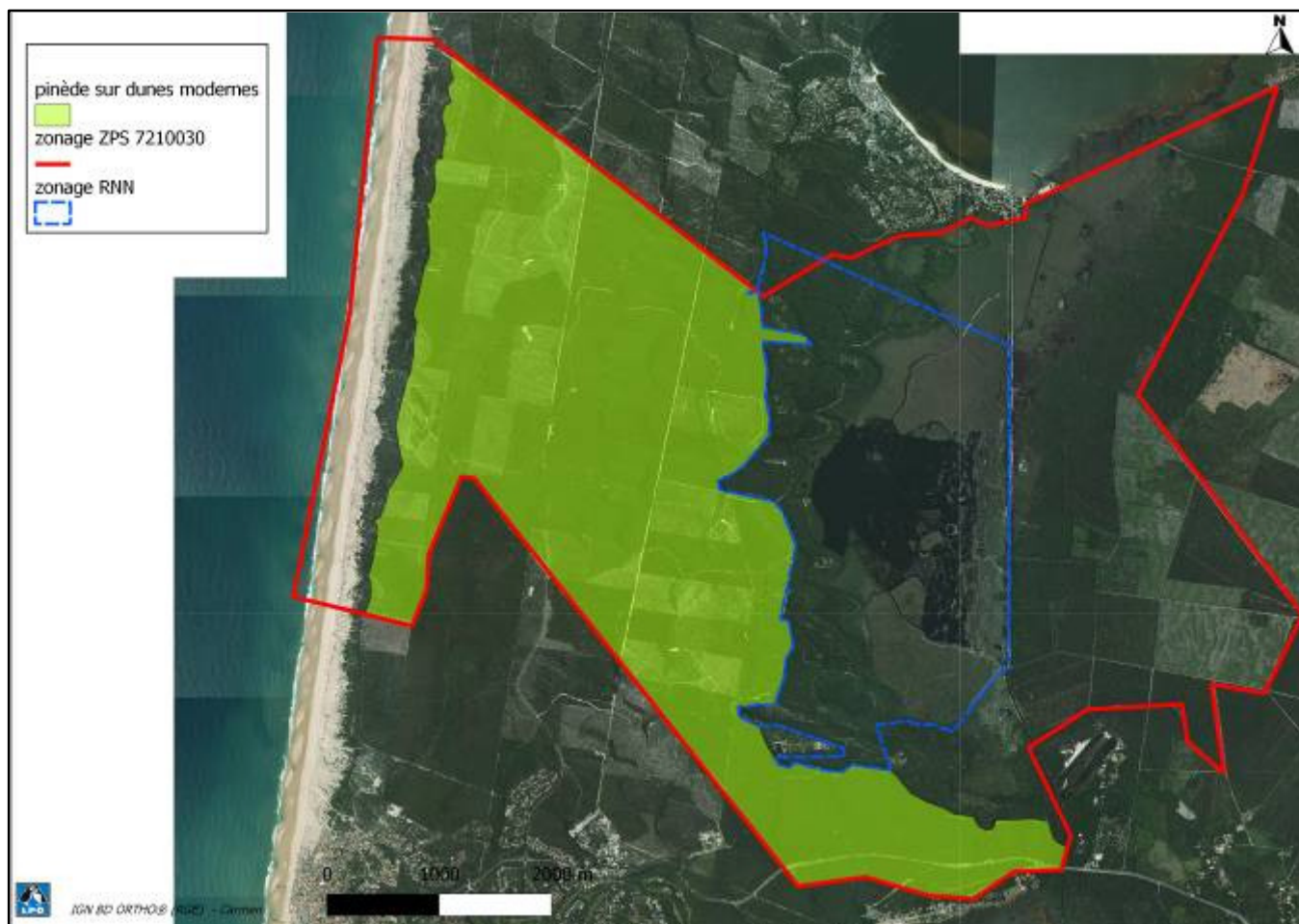
Une troisième espèce de l'Annexe I de la Directive Oiseaux, mérite ici une attention particulière. Le Gravelot à collier interrompu, espèce nicheuse déterminante ZNIEFF en Aquitaine est également inscrit en Annexe II de la Convention de Bonn. Une récente étude sur le suivi des effectifs régionaux de l'espèce démontre non seulement l'importance de la population nicheuse d'Aquitaine (aux niveaux européen et national), mais aussi celle des effectifs du littoral girondin, qui représentent à eux seuls environ 80% de la population régionale. Le tronçon du cordon dunaire situé dans la ZPS semble donc répondre aux exigences écologiques de cette espèce patrimoniale.



2) La pinède sur dunes modernes

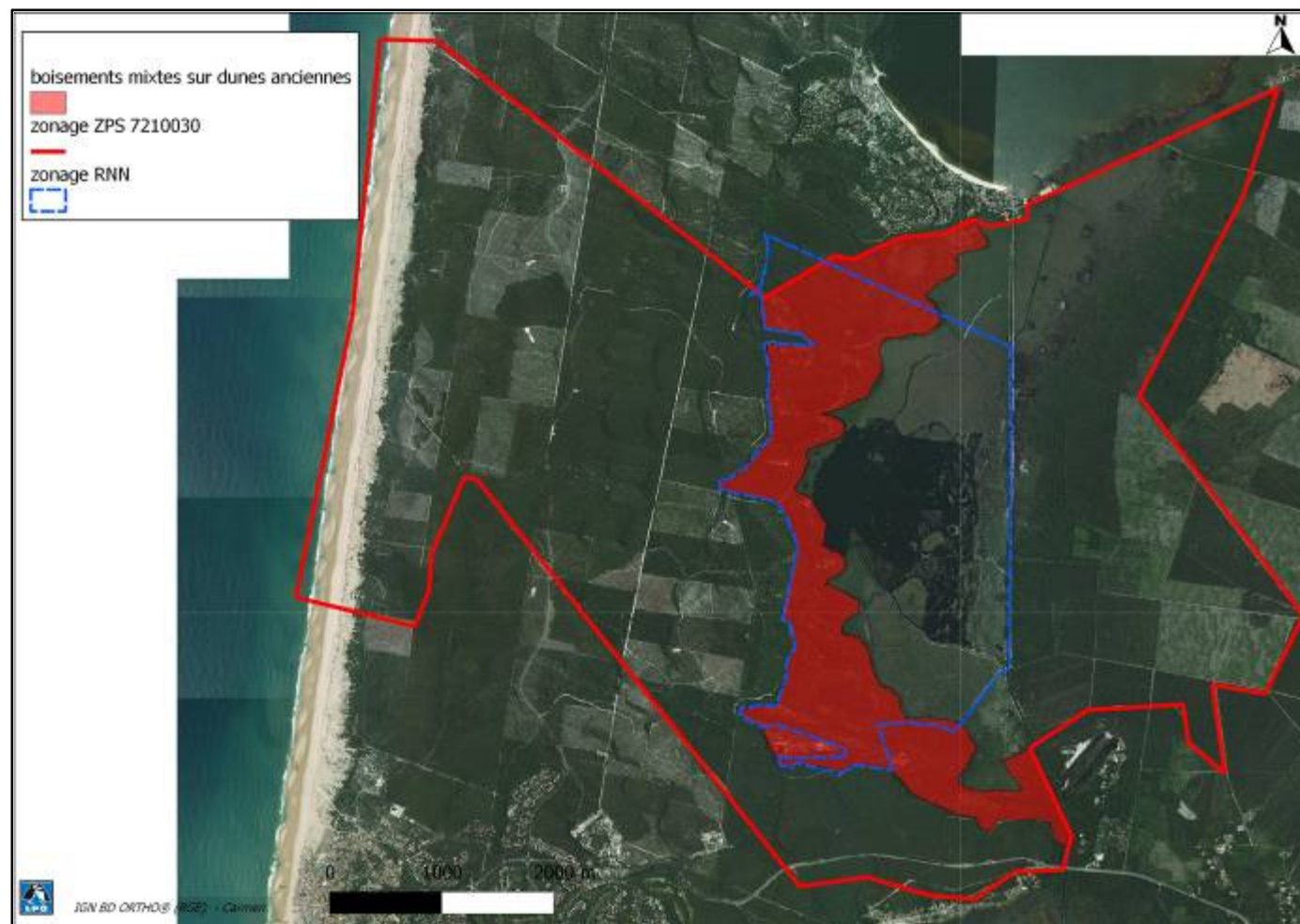
Cette unité écologique s'étend sur plus de 1500ha et accueille près d'une cinquantaine d'espèces nicheuses. Le cortège forestier y est logiquement bien représenté, notamment avec l'Autour des palombes présent toute l'année. L'alternance des habitats ouverts (coupes rases) avec la forêt répond également aux exigences écologiques du Circaète Jean-le-Blanc (installation du nid et territoire de chasse).

Enfin, il convient de porter une attention particulière à la présence de la Fauvette pitchou, espèce endémique de France et d'Espagne et notamment inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux. Comme le montre la carte d'abondance relative de France (source : Vigie nature, CRBPO 2009), la population nationale est concentrée en région méditerranéenne et en Aquitaine. Les effectifs nicheurs régionaux et notamment les effectifs nicheurs médocains jouent de ce fait un rôle important aux niveaux national, européen et mondial. Enfin, la conservation de la Fauvette pitchou au sein de la ZPS est d'autant plus justifiée que les populations locales peuvent subir d'importantes fluctuations en cas d'hivers rigoureux.



3) Les boisements mixtes sur dunes anciennes

L'intérêt de cette unité écologique réside principalement dans le cortège forestier, parmi lesquelles nous pouvons citer le Rougequeue à front blanc et la Bondrée apivore. En effet, ce cortège concerne plus de la moitié des espèces nicheuses, ce qui lui attribue une importance nationale et régionale.



4) L'Étang de Cousseau

L'intérêt de cette unité écologique dont la superficie est relativement réduite (environ 50 ha), concerne pourtant chacune des périodes du cycle annuel de l'avifaune.

Ainsi, nous retiendrons en migration pré – et postnuptiale la fréquentation annuelle du Balbuzard pêcheur, espèce de l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

En période hivernale, nous noterons les rassemblements relativement importants d'Oies cendrées et de Sarcelles d'hiver.

Enfin, chez les espèces nicheuses installées dans ou à proximité immédiate de l'étang, nous retiendrons la colonie plurispécifiques d'Ardéidés, et plus particulièrement le Héron pourpré. Inscrit en Annexe I de la Directive Oiseaux, en Annexe II de la Convention de Bonn et considéré comme une espèce nicheuse déterminante ZNIEFF en Aquitaine, son installation sur l'Étang de Cousseau depuis 2005 participe donc amplement à l'intérêt écologique de l'avifaune nicheuse sur l'étang.



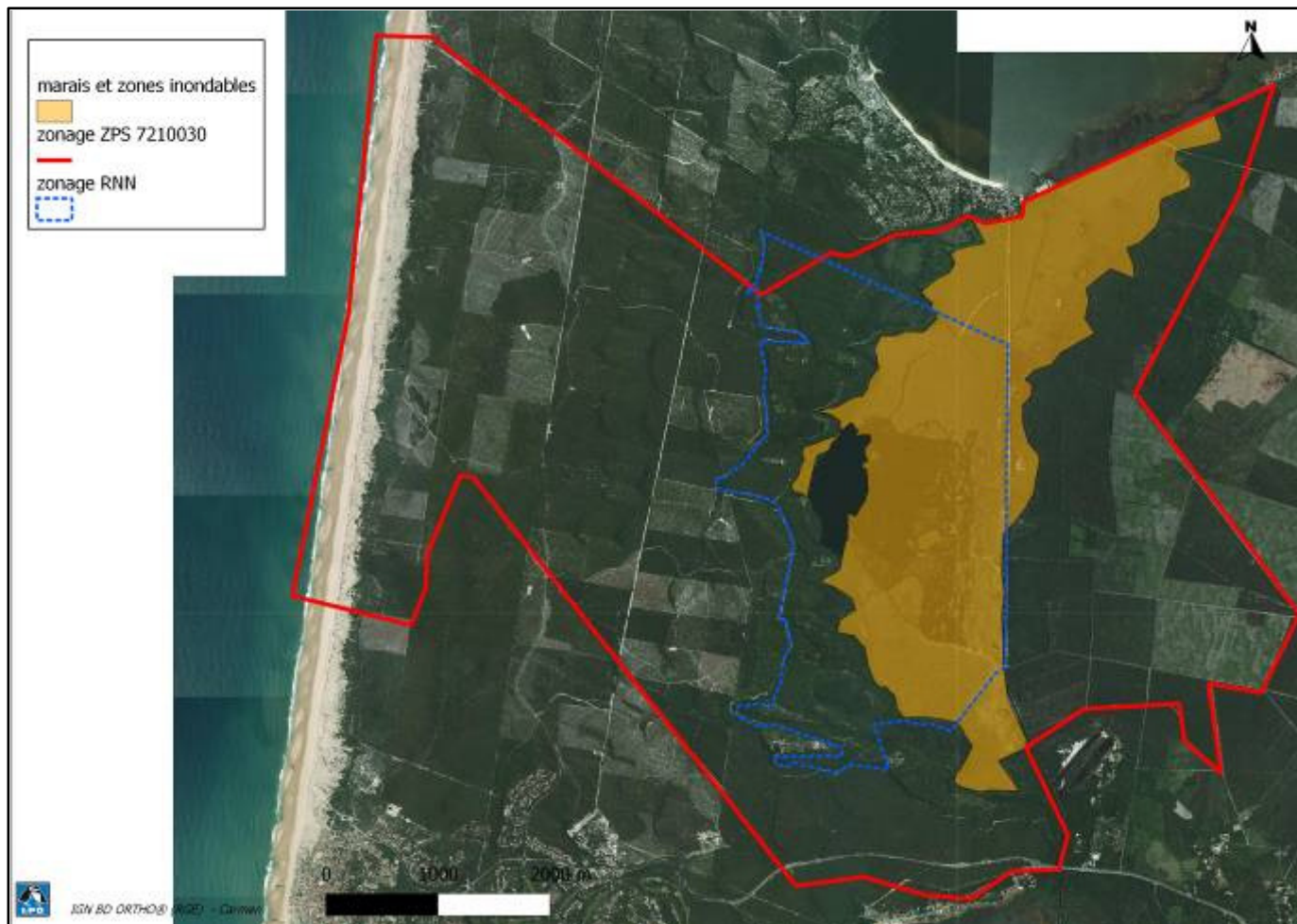
5) Les marais et zones inondables

Dans les 750 ha (environ) de marais et zones inondables, chacune des périodes est là encore concernée par une ou plusieurs espèces déterminantes pour la ZPS.

Les haltes migratoires de la Spatule blanche, espèce inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux et en Annexe II de la Convention de Bonn, concernent aussi bien la période prénuptiale, principalement en avril, que postnuptiale, surtout en août. Nous noterons également que l'espèce est globalement présente sur le site de février à septembre sans interruption.

En période hivernale, les stationnements de Grue cendrée, (espèce de l'Annexe I de la Directive Oiseaux) en augmentation exponentielle sur Cousseau depuis les années 2000, font de la RNN un des sites secondaires les plus fréquentés d'Aquitaine.

L'avifaune nicheuse occupant les marais et autres zones inondables est particulièrement marquée par la nidification des Limicoles, tels que le Vanneau huppé, la Bécassine des marais et l'Echasse blanche. Nous retiendrons également le Courlis cendré, le Chevalier gambette et la Barge à queue, espèces nicheuses déterminantes ZNIEFF en Aquitaine pour lesquelles la reproduction sur le site est fortement suspectée.

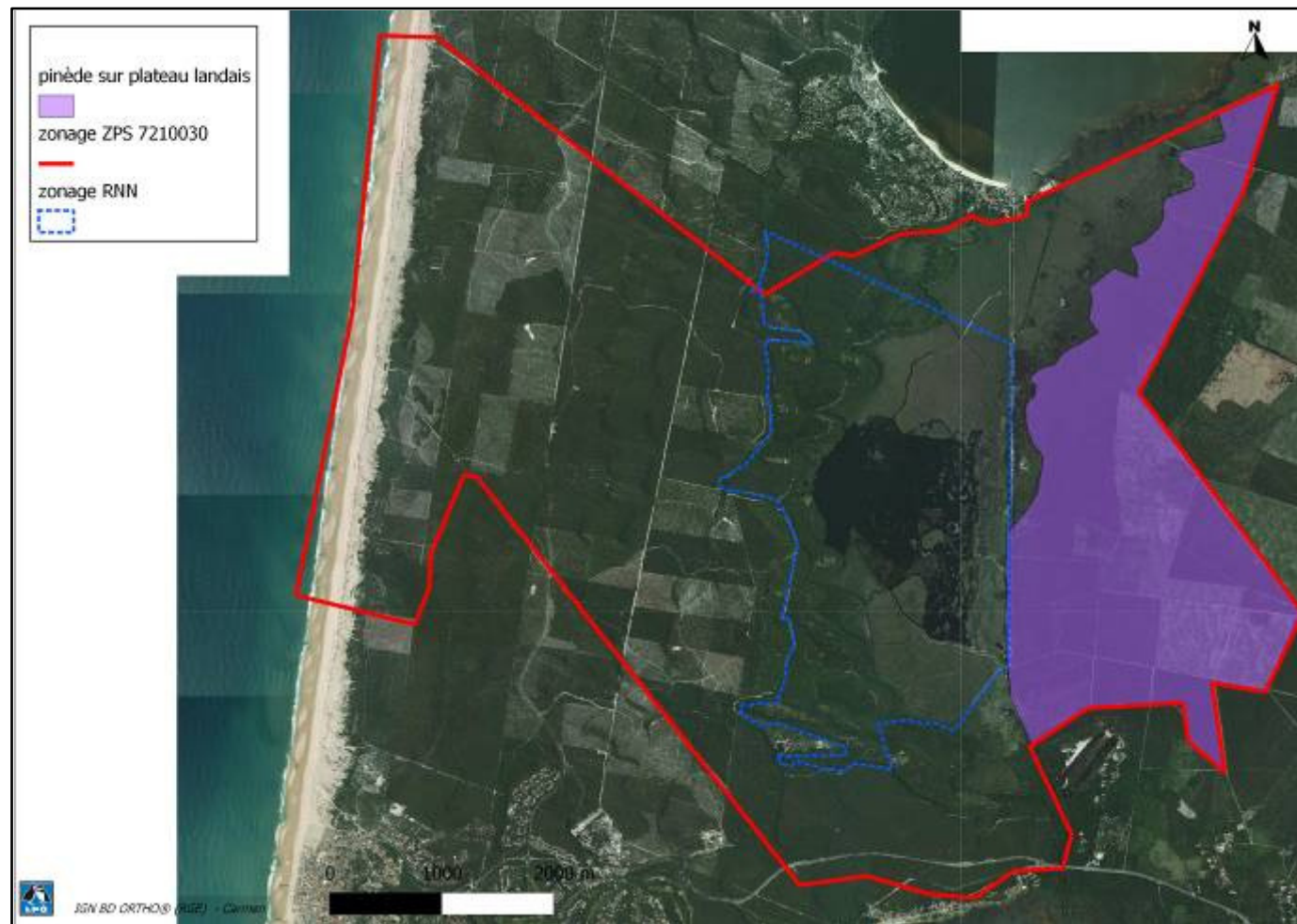


6) La pinède sur plateau landais

Cette entité paysagère s'étend sur environ 745 ha et comprend des zones semi ouvertes telles que des coupes forestières ou des landes à molinie. On y retrouve ainsi en période hivernale la Pie-grièche méridionale, espèce peu abondante en Aquitaine.

Notons également la nidification fortement suspectée de l'Engoulevent d'Europe, espèce de l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

En période de reproduction et de migration (pré – et postnuptiale), la ZPS contribue enfin au noyau médocain pour le Busard cendré, qui demeure un bastion régional.



Troisième partie : Objectifs de développement durable

Au regard de l'étude réalisée par la LPO, peu de menaces ont été recensées sur la ZPS car il s'agit d'un secteur qui bénéficie d'ores et déjà d'importantes mesures de conservation. Tout d'abord, au travers de la gestion menée par la SEPANSO sur la RNN de Cousseau. Le plan de gestion prend largement en compte la conservation de l'avifaune grâce à des mesures de maintien de la mosaïque de milieu (milieu ouvert, fermé...) et par la gestion hydraulique. En forêt dunaire, l'Aménagement forestier de la Forêt Domaniale de Lacanau prend en compte la conservation de l'avifaune en conservant les aires de rapace (Autour des Palombes, Circaète Jean-le Blanc) et la limitation des travaux mécanique de dégagement (débroussaillage, broyage) pendant la période de reproduction qui s'étend d'avril à début juillet. La gestion forestière dans la partie privée est également favorable à l'avifaune. En effet, la conduite des peuplements de pins maritimes est alternativement favorable aux espèces des milieux ouverts de landes au moment des coupes rases puis aux espèces forestières des forêts de pins avec en mélange un sous-bois et des bouquets de feuillus.

Une autre partie de foncier privé est constitué des marais du Montaut qui est un espace essentiellement dédié à la pratique de la chasse. La gestion des blancs de tonne et le maintien de zone ouverte sont ainsi favorables à bon nombre de limicoles comme la Bécassine des marais.

Sur le territoire de la ZPS, les acteurs locaux sont sensibles aux problématiques de conservation de l'avifaune et font preuve d'initiative pour sa protection. Les actions du DOCOB devront alors conforter cette dynamique de territoire, tel que cela est prévu dans le programme d'action commun aux sites Natura 2000 « Directive habitat » et « Directive oiseaux ». Pour une cohérence des mesures de conservation entre les sites Natura 2000, nous proposons une mise en commun des objectifs généraux entre les deux sites Natura 2000. Comme pour le site Directive Habitat, les objectifs de gestion durable du site Directive Oiseaux sont énumérés ci-après :

A. Assurer la conservation des milieux ouverts de rives d'étangs : objectif consistant à assurer la conservation des habitats de rives d'étang, comprenant les groupements amphibiens, les landes humides et les dépressions humides (mares...), en cohérence avec les espèces qu'ils abritent.

B. Améliorer la fonctionnalité des habitats forestiers d'intérêt communautaire : cet objectif vise la conservation des habitats présentant les enjeux les plus forts (Chênaie, Aulnaie...).

C. Améliorer les conditions hydrauliques de maintien de la biodiversité : En fonction des exigences écologiques des espèces, certaines actions spécifiques vont être engagées afin de maximiser la potentialité d'accueil du milieu là où ces espèces sont déjà présentes. L'objectif étant de se rapprocher au maximum de leur habitat optimal et cela notamment, au travers de la gestion hydraulique.

D. Améliorer les connaissances sur la biodiversité : des axes d'amélioration de connaissances (habitats, espèces) ont été souhaités, et concerneront en priorité les taxons pour lesquels des lacunes de connaissance ont été identifiées dans le DOCOB.

E. S'assurer de la réalisation des actions du DOCOB et de leur suivi : Cet objectif concerne la phase d'animation, et doit par conséquent apporter des propositions pour les structures à mettre en place, pour l'engagement des actions, des financements.